



Nom du club : **C'CHARTRES ROLLER** N° d'affiliation FFRS: 028001

Association loi 1901 déclaré en préfecture d'Eure et Loir (28) en date du 19 Avril 2002 N°0281010477

WALDEC W2810000152 – SIRET: 508 921 475 000 36 - Agrément DDJS 28-SP-553 en date du 13 Mars 2009

### INFORMATIONS (document à conserver par l'adhérent·e)

### Certificat médical:

### Pour les mineurs

Le certificat médical n'est plus obligatoire. L'enfant ou son représentant légal doit remplir le Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur (<u>lien vers l'annexe 1 ter</u>).

### Pour les majeurs

Pour une création de licence Roller : certificat médical de moins d'un an lors de votre prise de licence.

Pour un renouvellement de licence Roller avec un certificat médical datant de moins de 3 ans : veuillez remplir le questionnaire de santé QS Sport (lien vers l'annexe 1bis)

Pour un renouvellement avec un certificat médical datant de plus de 3 ans (ou passage de licence loisir à compétition) : Il suffira de donner ce formulaire (cf. page 5) à votre médecin pour qu'il remplisse le CERTIFICAT MEDICAL directement (signature et cachet obligatoire).

Pour information : Le certificat médical doit être renouvelé tous les 3 ans pour le loisir et la compétition, à partir du 1er juillet 2018.

### Les pièces à nous fournir lors de votre remise de dossiers :

- Le formulaire de demande d'adhésion et de demande de licence dûment rempli et signé :

Pages 4,5,6 pour les adultes.

Pages 4,5,6,7 pour les enfants.

- Une photo d'identité (45X35) non imprimée sur du papier pour les nouveaux/nouvelles licencié·e·s.
- Votre cotisation club et cours (payable en plusieurs chèques à l'ordre de C'Chartres Roller).

### Montant des cotisations 2023-2024:

Age	adhésion	
	Loisir	Compétition
6 à 12 ans – né.e.s après le 31/12/2010	80€	110€
13 ans et plus – né.e.s avant le 31/12/2010	110 €	140€

### Réduction pour les familles :

2 enfants (moins de 18 ans) = -8 € / enfant

3 enfants = - 12 € / enfant

4 enfants = - 15 € /enfant

### Exemple:





Adulte, je veux m'inscrire en compétition et venir avec mes deux enfants (un enfant de 6 ans qui commence le roller cette année et un enfant de 12 ans, qui veut faire de la compétition) :

1 adulte Compétition : 140 €1 enfant Compétition : 110 €

1 enfant Loisir : 80 €

Réduction famille 2 enfants : - 8 € \* 2 enfants = - 16 €

- Total: 314 €

Les licencié·e·s qui souscriront une licence compétition bénéficient d'une prise en charge des frais d'inscription par C'Chartres-Roller à hauteur de 110 € par patineur (hors inscription 24h du Mans).

### Possibilité d'échelonner le paiement de l'adhésion

Nous vous proposons d'échelonner votre cotisation en plusieurs chèques :

- 60 € : chèque encaissé le 1er octobre 2023. Ce chèque inclut le montant de la licence, l'assurance
- Complément n°1 : chèque encaissé le 15 décembre 2023.
- Complément n°2 : chèque encaissé le 15 mars 2024.





### <u>Date & Heures des cours : (donné à titre indicatif, susceptible d'évolution ou ajustement)</u>

De septembre à juin, hors vacances scolaires. Les créneaux peuvent être modifiés ou supprimés selon le nombre de participant·e·s.

Créneau	Discipline	Lieu	
Lundi 18h30 – 21h	Course / randonnée sportive (horaires en fonction du niveau)	Lèves : piste du complexe Michel Castaing	
Mercredi 20h00 - 21h30	Course / randonnée sportive (Niveau confirmé)	Lèves : piste du complexe Michel Castaing	
Vendredi 17h30 – 18h30	Freestyle Slalom et Sauts (tou·te·s)	Gymnase Rosskopf	
Samedi 8h30 – 10h00	Ecole de patinage 13 ans et plus	- Gymnase Charles Péguy	
Samedi 10h00 – 11h30	Ecole de patinage 6 à 12 ans		
Samedi 10h30 – 12h00	Freestyle	Piste de Mignères	
Dimanche 09h00 – 12h00 (sous réserve)	Randonnée selon la météo	Chartres et sa périphérie	
Dimanche 15h30 - 18h	Freestyle Freeride Skatecross (Horaires en fonction du niveau)	Gymnase Charles Péguy	

Lieux de pratique : https://goo.gl/maps/52MdojNfbSeymkG1A

### Les inscriptions commenceront le samedi 9 septembre 2023 de 8h30 à 11h30 à la Salle Charles PEGUY.

Ce jour-là, il sera possible de chausser afin d'évaluer votre niveau de patinage et de vous conseiller pour vous diriger éventuellement vers une spécialisation.

Ensuite 2 séances d'essai seront possibles, avant fin septembre 2022, lors des séances d'entrainement des différentes sections. A partir du 01 Octobre 2023 seul·e·s les licencié·e·s pourront rouler lors des entrainements.

#### Prêt de matériel :

Le club met à disposition de ses adhérent·e·s des paires de rollers et des protections pour les nouveaux/nouvelles licencié·e·s afin qu'ils/elles puissent s'essayer au roller (2 séances maximum jusqu'à fin septembre) dans la limite des stocks et pointures disponibles.





Nom du club : C'CHARTRES ROLLER N° d'affiliation FFRS: 028001

Association loi 1901 déclaré en préfecture d'Eure et Loir (28) en date du 19 Avril 2002 N°0281010477 WALDEC W2810000152 – SIRET : 508 921 475 000 36 - Agrément DDJS 28-SP-553 en date du 13 Mars 2009

□M □Mme Nom d'usa	age	Nom de naissance :
Prénom :	Date de nais	ssance : Lieu de naissance :
Nationalité :		
Adresse:		
Code postal :		Ville :
Tél :		
Email <i>(obligatoire pour</i>	recevoir la licence)	:@
Certifie sur l'honneur l'é	exactitude des rense	eignements ci-dessus et demande l'adhésion au club et une licence
☐ Création	☐ Renouvellemen	t de licence N° :
	□Pratiquant·e	Division to the administrative and the second size of
☐ Compétition compétition)	Loisir	☐ Dirigeant·e (un·e dirigeant·e peut cocher aussi la case loisir ou
Cours proposés :		Discipline principale:
□Ecole de Patinage (ei	nfant et adulte)	□Randonnée □Course □Roller Freestyle
Date et signature du/de	e la licencié∙e (ou s'i	l/elle est mineur∙e de son/sa représentant∙e légal·e) :
Règlement intérieur :		
Je soussigné∙e M		reconnais avoir reçu le règlement intérieur de l'association
C'Chartres Roller et en a	nvoir pris connaissar	nce ( <u>Annexe 3</u> ).
Le :		Signature :
club, la fédération ou se communication, ma pho et à des fins non comme Je reconnais que cette c en cours.	prénom): es organes déconcer oto d'identité insére erciales. ession de droit est e	, autorise le ntrés (ligue ou comité départemental), à utiliser sur ses supports de ée sur la licence, à des fins exclusives de promotion de ses activités effectuée à titre gratuit et valable pour la durée de la saison sportive /elle est mineur·e)de son représentant légal) :
5	(	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,









### **ASSURANCES**

Pour notre Association, nous vous signalons que l'assurance « garantie de base dommages corporels » (1.) proposée par FFRS est obligatoire et, est comprise dans le prix de votre adhésion.

La case ⊠adhérer ci-dessous est donc cochée.

#### **Assurances:**

Afin de respecter notre devoir d'information envers nos licencié·e·s, la notice d'assurance est disponible en Annexe 2 du présent formulaire ainsi que sur le site <a href="https://www.ffroller.fr/">https://www.ffroller.fr/</a> et dans l'espace licencié sur Rolskanet. Je soussigné déclare avoir pris connaissance par l'intermédiaire de mon club des informations relatives à la notice d'assurance « dommages corporels » de base.

### Je déclare :

Garanties de base individuelle accident (ou dommages corporels) – Contrat Responsabilité Civile MAIF N°4385658M

⊠ adhérer à l'assurance « garantie de base dommages corporels » proposée par la FFRS (1.71 € licence loisir/compétition)

□ refuser d'adhérer à l'assurance « garantie de base dommages corporels » proposée par la FFRS. Dans ce cas, je reconnais avoir été informé(e) des risques encourus par la pratique du roller ou d'une autre activité assimilée.

#### **QUELLES SONT LES GARANTIES?**

1) ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE (assurance obligatoire : article L321-1 du code du sport)

#### Objet de la garantie :

La MAIF, dans le respect des dispositions du code des assurances et du code du sport (notamment l'article L321-1), garantit les assurés, dans la limite des sommes indiquées ci-dessous, contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'ils peuvent encourir à l'égard des tiers du fait des activités garanties telles que décrites ci-dessus, et non expressément exclues par le contrat d'assurance. Les exclusions sont précisées ci-dessous.

Fonctionnement de la garantie Responsabilité Civile :

La garantie est déclenchée par une réclamation conformément aux dispositions de l'article L 124-5 du Code des Assurances.

### 2) DEFENSE de l'assuré (annexe à la garantie Responsabilité Civile)

#### Garantie défense :

La MAIF s'engage à défendre l'assuré devant toute juridiction à l'occasion d'un sinistre garanti au titre du contrat Responsabilité Civile et à payer les frais de justice pouvant en résulter, à l'exclusion des frais de défense afférents à des diligences antérieures à la déclaration de sinistre à l'assureur, sauf s'ils ont été exposés en raison d'une urgence caractérisée et ayant nécessité une mesure conservatoire

#### Sinistre garanti :

Le sinistre garanti est le litige ou le différend dont le fait générateur se situe pendant la période où l'assuré a la qualité de licencié de la Fédération Française de Roller et Skateboard et pendant la durée du présent contrat.

#### MONTANT DES GARANTIES ET FRANCHISES

GARANTIES	MONTANTS PAR SINISTRE	FRANCHISE
RESPONSABILITE CIVILE		
Tous dommages confondus	30.000.000 € par sinistre	Néant
Dommages corporels	30.000.000 € par sinistre	Néant
Dommages matériels et immatériels consécutifs	15.000.000 € par sinistre	Néant
Frais de DEFENSE	Selon barème contractuel de prise en charge des honoraires d'avocats	Néant

Date et signature du/de la licencié·e (ou s'il/elle est mineur·e de son représentant légal) :





### **ENFANTS**

Autorisation parentale:
(Seulement pour les adhérent·e·s mineur·e·s)
Je soussigné·e Père − Mère - Tuteur·trice (Rayer les mentions inutiles)
Autorise mon enfant Nom : Prénom
A exercer le roller au sein de l'association C'Chartres Roller
Le : Signature :
Autorisation parentale de simple surclassement pour un·e licencié·e mineur·e :
Je soussigné·e, père $\square$ mère $\square$ tuteur/trice légal·e $\square$ , sous réserve de spécification sur le certificat médical ci-dessous, autorise l'enfant ci-dessus nommé·e à pratiquer en compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure.
Le : Signature :
<u>Fédération française de prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage concernant les mineurs ou les majeurs protégés :</u> (Seulement pour les adhérent·e·s mineur·e·s)
Autorisation parentale (en application l'article R. 232-52 du code du sport)
Je soussigné∙e (Nom Prénom)
Agissant en qualité de père, mère <b>ou représentant·e légal· de l'enfant mineur·e ou majeur·e protégé·e</b> :
Nom Prénom :
Autorise tout préleveur, agréé par l'agence française de lutte contre le dopage ou missionné par la fédération internationale, dument mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé.  Nom Prénom :
Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif
Fait à Signature :

NB: Un contrôle antidopage peut avoir lieu en compétition ou hors compétition

Contrôle anti dopage : (Seulement pour les adhérent-e-s mineur-e-s)

L'article R232-52 prévoit que si le sportif contrôlé est un·e mineur·e ou un·e majeur·e protégé·e, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué sans autorisation écrite. Le refus de se soumettre aux mesures de contrôle est sanctionné d'une suspension de compétition. Il par conséquent absolument nécessaire de signer l'autorisation.





### **CHARTE SPORTIVE DU PATINEUR**

Le sport contribue à l'apprentissage de la tolérance et du respect des lois et des règlements.

Faire preuve d'esprit sportif, c'est d'abord et avant tout le respect de soi, le respect du partenaire et de l'adversaire.

Porter les couleurs du club à l'entrainement et en compétition engendre des responsabilités !

- Avoir une tenue adaptée (protections) et irréprochable.
- Respecter les coachs et assistants des coachs, accepter toutes leurs décisions sportives.
- Être exemplaire et tolérant. Rester maître de soi, refuser la violence verbale ou physique.
- Aider les plus jeunes ou ceux en difficulté pour les faire progresser.
- Accepter la victoire avec modestie, sans vouloir ridiculiser l'adversaire. Un jour cela peut nous arriver d'être en situation délicate.
- Respecter le matériel mis à disposition et l'environnement.

TOUT COMPORTEMENT OU PROPOS NE
RESPECTANT PAS LA CHARTE SPORTIVE, VIS À VIS
DES AUTRES JEUNES OU DES COACHS, POURRA
ÊTRE SANCTIONNÉ PAR UNE EXCLUSION IMMÉDIATE
ET DÉFINITIVE, SANS POSSIBILITÉ DE
REMBOURSEMENT DE COTISATION

